**SEANCE DU LUNDI 7 DECEMBRE 2020**

L'an deux mille vingt : le 7 décembre à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Dominois se sont réunis dans la salle polyvalente, sur la convocation qui leur a été adressée le 27 novembre 2020

Etaient présents : LABRY Jean-Louis, BOER Alain, MARQUEZ Jérémy, WARENDEUF Alain, NICOLAS Arnaud, DELEU Aurélien, DUFOUR Michel, FLAUTRE Samuel, MARTEL Béatrice, NEUREUIL Dominique

Absents : M. NICOLAS Arnaud représenté par M. LABRY Jean-Louis

Secrétaire de séance : Monsieur WARENDEUF Alain

Etant donné les mesures de restriction actuelles liées à la pandémie du Corona Virus, Monsieur le Maire propose à l’assemblée de restreindre l’ordre du jour, à savoir que les questions diverses seront écourtées voire annulées.

D’autre part, il demande à reporter le sujet du tarif et règlement du Camping qui n’a pas été suffisamment préparé. Une prochaine réunion se tiendra au cours du mois de janvier prochain. Après ces explications, l’ordre du jour peut commencer.

**1/ Présentation d’un projet d’installation d’éoliennes :**

Monsieur Alix RIEDEL, Chef de projets chez WPD et M. ROLAND, son responsable intervenant en Visio conférence, présentent le projet d’installation de 2 ou 3 éoliennes sur le territoire de DOMINOIS. La zone d’étude se situe principalement aux lieux-dits « Bois de la Haie et Terre de l’Abbaye », voire vers la Monttelette et du Moulin de Pierre. La commune de Ponches-Estruval est concernée par la même zone d’étude. Elle a été sélectionnée par la société WPD car elle est sur un plateau de plaine agricole, propice à l’éolien. L’installation de ces éoliennes peut s’étendre sur 6 à 8 années. Ces projets pourraient avoir des retombées financières avantageuses sur la Commune, la Communauté de Communes mais aussi sur les agriculteurs proches des infrastructures.

Monsieur le Maire suggère, avant toute décision, de consulter dans un premier temps la population, puis de solliciter l’avis des élus locaux.

**2/ Règlement de la chasse :**

Monsieur le Maire propose à l’assemblée d’adhérer à la Fédération Départementale de la Chasse et d’établir un règlement applicable au lieudit « Les Trous Cassin ».

Les chasseurs concernés devront obtenir une autorisation municipale en contrepartie de la présentation de leurs permis de chasser, de la validation et de l’attestation d’assurance en cours à la mairie. Ce règlement sera affiché sur les lieux et un exemplaire sera remis aux intéressés qu’ils devront signer.

Après avoir pris connaissance de ce règlement, le Conseil Municipal accepte ledit règlement.

**3/ Création d’un site internet :**

Deux devis sont présentés :

L’un par Somme Numérique : pour 240€ HT à régler en une fois comprenant la prestation de mise en place et la formation.

Le devis suivant présenté par AGEDI, maintenance informatique de la Mairie, propose 13€ HT par mois pour le coût de l’hébergement, 39€ HT par an, pour le nom du domaine, 240€ TTC pour la licence « MairieNet » et une formation de 687€ pour la formation.

Monsieur le Maire demande si un ou plusieurs élus acceptent de travailler sur ce site.

Messieurs MARQUEZ et WARENDEUF acceptent d’en prendre la responsabilité. Monsieur BOER suggère un travail collectif en amont.

**4/ Adhésion de la commune de Longueau à la FDE80 :**

Par délibération du 23 septembre 2020, le Comité de la Fédération a approuvé l’adhésion de la ville de Longueau à la Fédération, qui sera rattachée au secteur Amiens-Métropole. Il appartient aux communes adhérentes de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal se déclare favorable à l’adhésion à la Fédération de la ville de Longueau.

**6/ Budget commune : décision modificative :**

Monsieur le Maire informe que les crédits ouverts à l’article 6573 (Chapitre 011) sont insuffisants pour pouvoir régler l’emprunt voirie de 1971€ auprès de la Communauté de Communes.

Aussi propose-t-il de diminuer l’article 60632 (du même chapitre) de cette même somme.

Après en avoir délibéré, les membres acceptent la décision modificative ainsi présentée.

**7/ Questions diverses :**

Concernant les chats errants, Monsieur WARENDEUF fait part de ses renseignements pris auprès de la SPA de Buigny-Saint-Maclou qui dirige la Commune vers l’association « 30 millions d’amis ». Cette dernière délivre des bons pour tatouer en son nom les chats récupérés par la commune. La stérilisation est prise en charge financièrement par la commune. Le ramassage des chats doit se faire par une personne agrémentée.

Une personne présente dans le public demande s’il serait possible d’éteindre les lumières de la commune plus tôt dans la soirée, ce qui serait plus économique. Sachant que ces dernières restent allumées jusqu’à minuit et qu’il n’y a plus personne dehors.

Monsieur le Maire répond que pour abaisser l’heure de l’éclairage public, il est nécessaire de délibérer. Il rappelle également que l’éclairage est plus sécurisant pour les citoyens dont il est responsable. Monsieur WARENDEUF estime que des LED présenteraient un avantage économique et qu’il serait intéressant de demander des devis auprès de la FDE.

Séance levée à 20 h 40